

Pour scolariser un élève au lycée technologique de l'Hyrôme à Chemillé-en-Anjou

1^{ère} baccalauréat technologique STI2D option SIN

Toutes les démarches sont à réaliser auprès du lycée d'origine (public ou privé)

1^{ère} étape : Affectation

Avant le 30 mai 2018 : compléter une fiche d'affectation remise par votre lycée en inscrivant votre 1^{er} vœu « 1^{ère} bac STI2D » au lycée de l'Hyrôme à Chemillé-en-Anjou. Puis inscrire vos autres vœux.

Entre le 30 mai et le 7 juin 2018 : saisie des vœux d'affectation par le lycée d'origine

Juin : décision d'affectation prise par l'Inspection Académique

Le 26 juin 2018 : diffusion des résultats d'affectation par le lycée d'origine

2^{ème} étape : Inscription

Du 2 au 3 juillet 2018 : si votre enfant est sur la liste principale, vous devez vous déplacer au lycée pour l'inscription définitive.

Si votre enfant est classé sur la liste complémentaire, le lycée de l'Hyrôme vous contactera selon les places disponibles.

Remarque : L'affectation sera définitive à la condition que votre demande soit conforme à la décision d'orientation prononcée par le chef d'établissement à l'issue du conseil de classe du 3^{ème} trimestre.